

RECHERCHES SUR LES ORIGINES DE PLEAUX

Approche topographique et étymologique

La première mention connue de Pleaux figure dans le texte de la fondation de l'abbaye de Charroux par Roger comte de Limoges et son épouse Euphrasie d'Auvergne ¹² que l'on situe entre 769 et 799. Parmi les donations, figure leur domaine de Pleaux en Auvergne avec ses églises (*Curia de Pleviis cum ecclesiis suis in arvernensi pago*). Cette donation, confirmée par plusieurs Papes, en 1050 (*ecclesia de Pleux*), 1061 (*ecclesia de Pleviis*) et en 1154 (*ecclesia de Plevia*), atteste de l'existence probable à Pleaux, à la fin du 8^{ème} siècle, d'une communauté chrétienne - sans doute relativement importante - avec ses églises et ses dépendances. Quelle était l'ancienneté de cette communauté au moment de la donation ? Nul ne peut le dire en l'absence de documents antérieurs ou de traces matérielles. C'est donc par d'autres moyens, notamment en recourant aux ressources de la topographie et de l'étymologie, que cette brève étude tente de jeter quelques lumières sur le passé lointain de Pleaux, en remontant jusqu'à une possible origine gallo-romaine.



Plan (1813) mettant en évidence le noyau urbain primitif circulaire (enclos ecclésial)

Le plan d'alignement de 1813 montre clairement que le noyau primitif du bourg de Pleaux s'inscrit dans un *cercle presque parfait* avec au centre - légèrement décalée vers le midi - l'ancienne église Saint - Jean - Baptiste, aujourd'hui disparue (petite croix) qui correspond, selon toute vraisemblance, à l'ancien baptistère autour duquel l'ensemble s'est constitué¹³.

¹² Publié par Montsabert dans « Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux » (1911)

¹³ Voir G Fournier « Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le Haut Moyen Age » Paris (1962)

Pleaux appartient donc à la catégorie des villages circulaires générés par une église, tels qu'ils sont décrits par Dominique Baudreu dans son étude sur les « *Enclos ecclésiaux dans les anciens diocèses de Carcassonne et de Narbonne* » et Ghislaine Fabre dans son ouvrage sur les *villages ronds ou en ellipse dans le canton de Gignac*¹⁴. Ce modèle de village se rattache à la coutume instaurée par les premières communautés chrétiennes de s'établir dans une *aire sacrée* d'un rayon de 30 pas (soit environ 45 mètres si l'on se base sur le double pas romain¹⁵) autour du sanctuaire, où s'applique l'immunité ou droit d'asile¹⁶. Dans le cas de Pleaux, le rayon de ce noyau central serait légèrement supérieur à 50 mètres ce qui peut s'expliquer par la valeur fluctuante de la mesure de référence. D'autre part, contrairement à la tradition, l'église primitive ne se situe pas au centre du cercle mais sur le bord oriental ce qui peut s'expliquer soit par quelque contrainte topographique liée à une précédente occupation, soit par l'existence d'une autre église comme le laisse entendre la donation de Roger et Euphrasie (cf supra).

L'enclos paroissial ainsi délimité était protégé par un mur de défense percé d'une seule entrée qui donnait sur un espace large et plat (l'actuelle place Georges Pompidou) servant de marché pour l'approvisionnement des habitants. Enfin, afin de mettre l'ensemble en relation avec le voisinage, il est loisible de penser qu'une ancienne voie romaine secondaire contournait l'enclos ecclésial selon un tracé passant par l'actuelle rue de Bournat, la place Georges Pompidou et la rue d'Empeyssine pour se diriger vers Mauriac. Cette voie romaine dont la réalité reste encore à établir, conduit naturellement à s'interroger sur l'existence d'un établissement gallo - romain qui aurait précédé la naissance de l'enclos ecclésial, sinon exactement sur les lieux mêmes mais à proximité et, plus précisément, sur le lieu - dit d'Empeyssine (place et rue). Après la topographie, c'est donc à l'archéologie et à l'étymologie qu'il importe de faire appel pour tenter de remonter le temps ...

Un établissement gallo - romain

Les traces d'une occupation gallo - romaine sont très nombreuses dans les environs immédiats de Pleaux où, tout au long des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, on rapporte des trouvailles plus ou moins importantes. On peut citer – et la liste n'est pas exhaustive – les sites de Triniac, Vabres, Bouval, Pommiers, Chabus et, plus près du bourg, Empradel, où des tessons de poteries sigillées, des tuiles à rebord, des briques, des vestiges de mosaïques, des monnaies et même les restes d'un hypocauste ont été découverts, généralement lors de travaux agricoles, sans que jamais ces trouvailles fortuites n'aient donné lieu à de véritables fouilles, conduites selon les règles de l'art. A ces découvertes sur le terrain s'ajoutent les conclusions d'Albert Dauzat qui, dans son ouvrage classique sur la toponymie française¹⁷,

¹⁴ Voir Actes de la Table ronde de Montpellier (février 1998) Cahiers du patrimoine.

¹⁵ La mesure du double pas romain était celle de deux enjambées (pied droit , pied gauche puis pied droit) ; elle pouvait légèrement varier selon la taille du quidam qui officiait ...

¹⁶ Le droit d'asile consacré déjà par le concile de Tolède en 399 fut généralisé et étendu à toutes les églises par l'empereur Théodose le Jeune en 431.

¹⁷ Voir Albert Dauzat « La toponymie française » Payot (1971) pages 230 et 231.

affirme que les lieux dénommés Peyssines ainsi qu'un certain nombre de toponymes voisins (Pessines en Charente maritime, Pessine près de Valloires, Pessat dans le Puy de Dôme, Pessan dans le Doubs, Pezinac près d'Arpajon sur Cère) sont tous d'anciens domaines gallo-romains ayant appartenu à un personnage dénommé Peccius¹⁸, sobriquet souvent employé pour désigner un individu de petite taille. Selon cette thèse, l'actuelle place d'Empeyssine tirerait donc son nom (dérivé du toponyme Peyssinas ou Pecinas¹⁹) du domaine d'un grand propriétaire gallo-romain, établi en ces lieux à une époque qui reste à déterminer, non loin d'une voie romaine secondaire allant de Mauriac à Argentat. On peut même conjecturer que le domaine en question avec ses dépendances, se situant environ à mi-chemin entre ces deux villes, aurait servi de relai, conformément à l'usage romain de prévoir une halte tous les trente kilomètres environ.

Liens entre l'établissement gallo-romain et le noyau urbain primitif

Arrivé à ce point de la recherche, la question se pose de savoir quel lien peut-il exister entre l'établissement gallo-romain supposé que révélerait le toponyme « Peyssinas » et *l'enclos ecclésial primitif* mis en évidence par l'analyse topographique du plan de la ville. Cette migration de l'habitat primitif pourrait trouver une explication dans la tradition qui voulait que les premiers chrétiens s'installassent souvent dans d'anciennes nécropoles, généralement situées à l'écart des *villae*, en principe, à l'ouest d'une voie de communication, ce qui correspond bien à la configuration des lieux. Les premiers évêques interdisaient, en effet, aux oratoires des *villae* de devenir des églises baptismales et décidaient eux-mêmes de l'endroit où ces dernières devaient être bâties.

La tradition de s'installer près des nécropoles que l'on observe déjà dans les cités antiques, trouve son origine dans la relation particulière que les premiers chrétiens entretenaient avec la mort. Ils estimaient en effet que rien n'étant plus certain que la fin dernière, il importait, en quelque sorte, de *l'appivoiser* en installant les vivants, dans l'attente de la résurrection prochaine, au plus près des défunts, dans les endroits qui leur avaient été réservés à l'écart des habitations et à proximité des lieux dédiés au culte des saints, lesquels avaient eux-mêmes souvent succédé à d'anciens temples païens.

Cette tradition est à rapprocher de celle des « *sagraria* » catalanes où un cercle d'un rayon de trente pas définit une *aire sacrée* à l'intérieur de laquelle on trouve l'église et le cimetière, parfois lui-même désigné sous le terme générique de *sagraria* au lieu de *cimeterium*. L'attraction de ce lieu, du au sentiment de sécurité qu'il inspirait, était telle que les paysans qui, à l'origine, n'y gardaient que leur bétail et leurs outils en fer, ressentirent bientôt le besoin d'y transférer leur habitation.

¹⁸ Selon une des dérivations classiques recensées par Dauzat à savoir « *inus* », Peccius donne en effet l'anthroponyme Peccinus.

¹⁹ Accusatif pluriel féminin par lequel on désignait les manses des hommes de Peccius.

La fonction baptismale

Pleaux serait donc un bourg ecclésial créé autour de son cimetière (rappelant l'ancienne nécropole) et de son église. Mais pas n'importe quelle église puisqu'il s'agit selon toute vraisemblance d'une *église baptismale*. L' *église baptismale* est une église ayant son propre peuple de fidèles établis sur un territoire donné²⁰, venant au sanctuaire pour y célébrer les trois grandes fêtes de l'année liturgique (Pâques, Pentecôte et Noël) et, à cette l'occasion, recevoir le sacrement du baptême. A partir de l'édit de Thessalonique (380) , l'empereur Théodose impose le christianisme comme religion officielle à tout l'empire ; le culte chrétien, jusqu'alors cantonné dans les grandes villes (toléré depuis 313 par l'empereur Constantin), va progressivement se répandre dans les campagnes au détriment des cultes païens qui bien qu'interdits (temples détruits), résistaient encore avant de s'effacer totalement. Ce passage d'un *monde à un autre* était notamment marqué par le baptême auquel la hiérarchie ecclésiastique attachait la plus grande importance.

A l'origine, seul l'évêque avait le pouvoir d'administrer le sacrement du baptême, conféré collectivement et exclusivement aux adultes à l'occasion des trois grandes fêtes précitées. Puis les diocèses furent subdivisés en archidiaconés, eux - mêmes fractionnés en *églises baptismales* sous l'autorité d'un archiprêtre choisi par l'évêque du lieu. Dans les anciens documents, l'église de Pleaux est appelée « église mère »²¹ ou « église matrice » pour signifier qu'après la cérémonie du baptême , les nouveaux chrétiens sortaient du sanctuaire *comme du sein de leur mère spirituelle* ²². Cette prééminence des églises baptismales allait disparaître en 789 avec la décision de Charlemagne d'imposer le baptême à tous les nouveaux nés avant l'âge d'un an, ce qui entraîna une multiplication des fonts baptismaux dans les églises paroissiales et même dans les églises conventuelles. Quoi qu'il en soit, tout donne à penser que Pleaux trouve bien son origine dans une communauté chrétienne locale regroupée autour d'un ou plusieurs sanctuaires d'une relative importance, exerçant une influence spirituelle et pastorale sur la région environnante. C'est d'ailleurs cette caractéristique qui va donner son nom à la communauté en question.

Des conjectures historiques confirmées par l'étymologie

Il est généralement admis aujourd'hui que le nom de Pleaux trouve son origine dans la forme *ecclesiam plebis*²³ – c'est-à-dire *l'église du peuple des fidèles* – raccourcie en *plebis* que l'on retrouve ensuite sous la forme de *Plevis* au 8^{ème} siècle (les lettres b et v ayant la même valeur en latin), devenu lui-même au fil du temps *Pleuix* puis *Plieux* (confusion entre le e et le i mérovingiens) pour aboutir à *Pleus* utilisé pendant toute la période médiévale et,

²⁰ Appelé «*décanat*» dont le centre – *l'église baptismale* – correspondait, en règle générale, à un ancien *municipe gallo-romain* (ou *pagus*) , reflétant ainsi la volonté des premiers évêques de calquer la hiérarchie ecclésiastique sur les anciennes divisions territoriales de l'empire, dans un souci de continuité administrative.

²¹ Voir *procès verbal de la visite pastorale de Mgr de Bonal le 9 octobre 1779*

²² Voir Père Imbaut de la Tour « *De ecclesiis rusticis in aetate carolingica* » thèse (1892)

²³ Voir le texte du canon XI du concile de Pavie cartulaire de Charles le Chauve (876) « *Ut ecclesias baptismales quas plebes appellant ...* ».

enfin, à Pleaux en français (équivalence du *us* et du *x*). La forme originelle *plebis* correspond ici au génitif du mot « *plebes* » qui désigne l'assemblée des fidèles (morts et vivants confondus) rassemblés autour de leur église baptismale, selon une tradition très ancienne puisqu'elle remonte au moins au premier siècle de la Rome impériale. C'est sur la base de cette tradition que les anciens auteurs et notamment Du Cange, distinguent soigneusement le terme « *plebs* » du terme « *plebes* » (nominatif) auquel ils réservent le sens précis d'« *églises baptismales* »²⁴.

Cette explication de l'origine du nom de *Pleaux*, parfaitement en ligne avec le récit supposé de sa création, vaut aussi, par exemple, pour le bourg corrézien voisin de Lapleau dont l'histoire illustre bien le cheminement linguistique qui a conduit à son nom actuel. En l'an 813, on trouve en effet mention du village dans les termes suivants : « *in plebius* (abréviation pour *plebibus*) *vel baptismalibus ecclesiis* », c'est-à-dire « à *Plebes* ou aux *églises baptismales* » ce qui laisse entendre qu'il y avait à l'époque, comme à Pleaux, plusieurs églises et que le terme « *plebes* » était équivalent à celui d'*église baptismale*. En 937, il n'est fait référence qu'à une seule église appelée *Plevis* (*ecclesiam quae plevis dicitur*). Puis, quatre siècles plus tard, en 1315, le mot *plevis* deviendra en ancien français « *de la Plaou* » avec le simple sens de paroisse. Ce n'est donc qu'après une longue évolution sémantique que le terme de « *plebes* » – à l'origine réservé à une communauté baptismale regroupée autour de ses églises et de ses morts – prendra la signification de simple paroisse au sens où on l'entend aujourd'hui.

La hiérarchie originelle de l'organisation des diocèses qui donnait une prééminence aux *églises baptismales* est signalée par l'abbé Fleury dans ses « Opuscules » (1780) où l'on peut lire « *qu'il n'y avait des fonts baptismaux qu'en quelques églises principales que l'on appelait plebes et le prêtre qui les gouvernait Plebanus, nom qui reste encore dans certains pays. De chacune de ces églises baptismales dépendaient plusieurs oratoires ou moindres cures* »

Cette réalité historique et sémantique a subsisté jusqu'à nos jours dans plusieurs pays méditerranéens (Nord de l'Italie, Toscane, Tessin, Corse) sous la forme des « *pieve* »²⁵ qui désignent encore aujourd'hui certaines églises ou bourgs remontant à l'antiquité tardive ou au Haut Moyen Âge. Ainsi, dans une récente étude sur le statut des prêtres locaux dans l'ancienne Toscane, Marco Stoffella²⁶ confirme qu'il y avait bien à l'époque une véritable hiérarchie entre les églises locales. Parmi ces dernières, les *églises baptismales* (*plebes*) dont la taille n'avait souvent rien à envier aux églises urbaines, jouaient un rôle central dans l'organisation des évêchés, aussi bien sur le plan religieux que sur le plan politique. Selon Marco Stoffella, les *églises baptismales* étaient généralement situées sur d'anciennes voies

²⁴ Voir Du Cange qui se réfère notamment au canon XI du concile de Pavie, repris par le concile de Ponthyon en l'an 876 « *Ut ecclesias baptismales quas plebes appellant secundum antiquam consuetudinem ecclesiae filii instaurent ...* » texte qui ne laisse aucun doute sur l'assimilation du terme *plebes* à celui d'*églises baptismales*...

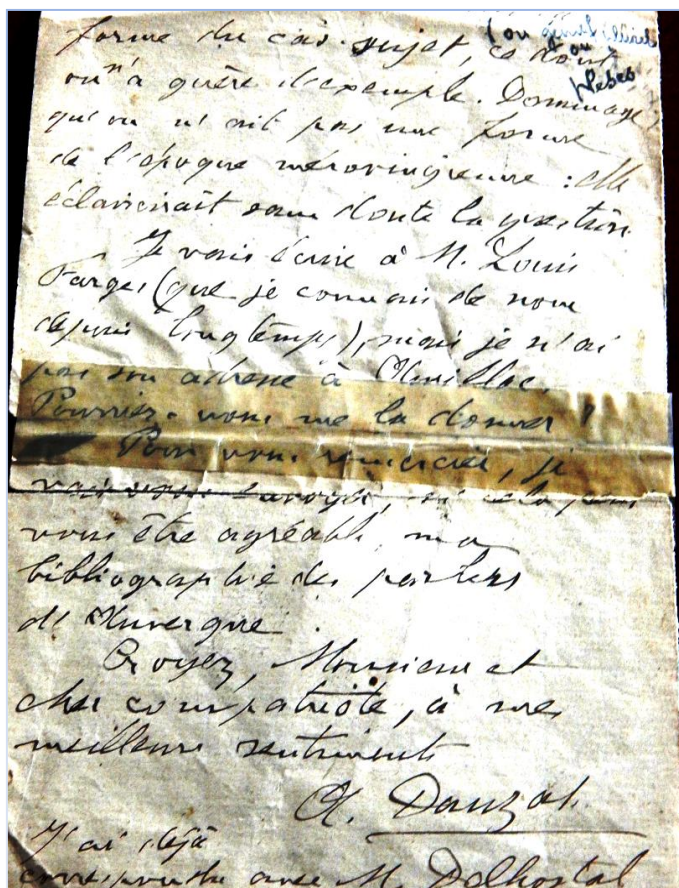
²⁵ Voir *infra* la lettre d'Albert Dauzat à Raymond Mil où il est fait référence aux « *pieve* » italiennes.

²⁶ Voir l'article de Marco Stoffella dans : Steffen Patzold et Carine van Rhijn « *Local priest in early medieval Europe* » de Gruyter

de passage, à proximité de nœuds de communication et cet emplacement stratégique leur valut d'être souvent la cible d'attaques et de destructions pendant les périodes de troubles.

Différend entre Albert Dauzat et Raymond Mil à propos de l'étymologie de Pleaux...

Charles Giraud membre de l'Institut et d'autres érudits ayant rapproché le nom de Pleaux des « Plou » « Pleu » ou « Ple » bretons²⁷, Raymond Mil, convaincu de la pertinence de ce rapprochement, écrivit, en qualité de compatriote, au maître alors incontesté de la toponymie, le grand Albert Dauzat²⁸ pour lui demander son avis. La réponse de ce dernier datée du 6 juin 1930, est très éclairante dans la mesure où elle pose bien les termes du problème, sans aller toutefois jusqu'au bout du raisonnement, faute de recherches suffisamment approfondies. Mais le mieux est de passer la plume au professeur Albert Dauzat lui-même «L'origine du nom de Pleaux est obscure car nous n'avons pas de formes suffisamment anciennes. Des étymologies supposées, une seule est possible, c'est le latin plebs qui désignait dans la langue populaire la communauté d'habitants et qui a été remplacé par le terme ecclésiastique de *parrochia*, devenu paroisse. Le mot ne se retrouve, dans les noms de lieux, que dans l'Italie du Nord sous forme de Pieve et en Grande Bretagne où les Celtes ayant pris le mot aux Romains l'on importé en Armorique au 6^{ème} siècle (origine des Plé, Plou ou Pleu bretons). Il ne serait donc pas extraordinaire de retrouver un vestige de ce mot en Auvergne mais le s final (aujourd'hui x) fait difficulté car tous ces mots viennent de l'accusatif « plebem » et n'ont jamais eu de s final. Il faudrait supposer que le mot se soit transmis sous la forme du cas sujet, ce dont on a guère d'exemples. Dommage....etc. »



Lettre d'Albert Dauzat à Raymond Mil (1930)

²⁷ Eux - mêmes dérivés des Plwyf (prononcer Plovis) brittoniques, importés en Armorique au moment où les chrétiens de la Grande Bretagne actuelle, conduits par leurs recteurs, fuyaient les invasions anglo-saxonnes.

²⁸ Albert Dauzat, directeur à l'école pratique des Hautes Etudes, professeur à la Sorbonne et auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'onomastique et aux disciplines voisines, est né le 4 juillet 1877 à Guéret et mort à Paris le 31 octobre 1955.

Par où l'on voit que l'un des plus grands philologues de l'époque peut passer à côté d'une explication simple - comme on vient de le démontrer - consistant à distinguer le mot *plebs* de celui de *plebes*, désignant, non pas la simple paroisse, mais l'ensemble originel formé par une communauté chrétienne et son église baptismale .

Dernière note plus légère sur un sujet plutôt austère... La réponse prudente, pour ne pas dire réservée, d'Albert Dauzat n'ayant pas eu l'heur de plaire à Raymond Mil, ce dernier écrivit d'une écriture un peu agacée, en marge de la première page de la lettre de l'éminent compatriote : « *au diable l'accusatif !* » et, en marge de l'endroit où ce dernier parle du « *cas sujet* » les mots : « *ou bien le génitif, ou bien le pluriel plebes* » avec un point d'interrogation. Ainsi, sans en connaître l'explication (à savoir la référence aux *églises baptismales*), Raymond Mil avait - il eu l'intuition de la solution du problème soumis à Dauzat ...

Les étymologies fantaisistes

L'imagination n'ayant pas de bornes, l'étymologie de Pleaux inspira au fil du temps aux nombreux curieux des mystères de la langue, les interprétations les plus fantaisistes. Furent ainsi successivement invoquées des caractéristiques naturelles, plus ou moins flatteuses, attribuées au pays alentours comme l'existence d'un plateau (du grec *plattus* , large et plat), la présence de marécages (du latin *palus / paludis*), l'abondance des pluies (du latin *pluvia / pluviae*), la présence de terres labourées (de l'anglais *to plough* labourer !!) ou la référence à quelque ancien statut juridique, inconnu de la chronique locale (de l'occitan *pleu* signifiant garantie ou caution) . Ou bien encore - plutôt dans le registre du calembour - une référence au verbe *plaudere* (du latin battre des mains ou applaudir) qui figurait dans la devise de la ville, inscrite sur le cachet officiel de la Municipalité en 1789, sous la forme de « *Legi regique plaudit* » ce qui pourrait librement se traduire par « *Vive la Loi et Vive le Roi* » . Intéressante vision constitutionnelle – non sans flagornerie d'ailleurs - imaginée sans doute par quelque édile local particulièrement inspiré, laquelle vision, on le sait, ne résistera pas longtemps aux vents contraires de l'histoire !

L'extension géographique du toponyme Pleaux et des toponymes voisins

Le toponyme dérivé de Pleus, sous la forme de Pleaux ou de ses variantes, est très présent dans le sud de la France. Plusieurs villages, hameaux ou lieux - dits portent encore ce nom, souvent sans qu'on en connaisse la raison précise, faute de documents probants. D'autres villages ont disparu, détruits pendant les guerres ou décimés par la peste. Dans le Cantal on trouve un *Pléaux* près de Lorcières, rendu célèbre par les méfaits de la Bête du Gévaudan et un lieu-dit *le Plau* sur la commune d'Escorailles. Dans les départements limitrophes, il existe un lieu-dit *Pléaux* dans la commune de Saint Donat (Puy de Dôme) et un lieu - dit dénommé *Les Pleaux* près de Saint Martial de Gimel en Corrèze, sans oublier le bourg de Lapeau déjà mentionné. Plus au sud, dans le département de l'Hérault, on peut citer un ancien *Saint Jean de Pleus ou de Pléaux* (aujourd'hui Saint Jean de la Blaquière) et un *Usclas de Pléaux* à quelques kilomètres du précédent, c'est-à-dire dans la même configuration

topographique que celle du *Plau* de la commune d'Escorailles par rapport à Pleaux, sans que l'on sache précisément à quoi cette redondance peut être attribuée.

Dernière considération sur le vocable *Pléaux*. Depuis peu, l'orthographe officielle impose de mettre un accent aigu sur le *e*, recommandation qui est loin d'être suivie à la lettre. Et c'est bien dommage puisque cet accent correspond parfaitement à la prononciation latine de l'antécédent Pleus (prononcer PLEOUSS) mais aussi à la prononciation en langue d'Oc (Pléou) ainsi qu'au nom des Pleaudiens dans le même idiome (Les Pléoussis).

En guise de conclusion

On se doutait que Pleaux remontait à la plus haute antiquité ... Mais, comme pour beaucoup de villes et de bourgs de France, il existait un *hiatus* entre, d'une part, la présence avérée de nombreuses traces d'occupation gallo-romaine (vestiges jamais vraiment explorés, contrairement aux fouilles archéologiques systématiques conduites dans d'autres cantons du département) et, d'autre part, les brumes du Haut Moyen Age succédant aux grandes invasions, d'où émergent les premiers textes exploitables. C'est ce chaînon manquant que cette brève étude a tenté de restituer en avançant prudemment quelques hypothèses basées sur les seules témoignages disponibles aujourd'hui à savoir l'agencement des lieux tel qu'il se reflète encore dans le paysage urbain et les noms successifs qu'ils ont portés au fil d'une longue histoire.

Comme toujours, il existe sans doute nombre d'hypothèses tout aussi défendables ; mais ce modeste travail aurait atteint son but s'il incitait à entreprendre d'autres recherches sur le même sujet afin que la confrontation ou la complémentarité des points de vue fasse avancer la connaissance de notre patrimoine.

Sybille Tixidre-Merlin

